

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-09

## TRAVAUX D'IMPRESSION DEVOLUTION DES MARCHES

---

Le marché a pour objet les travaux d'impression du Service Communication.

La consultation a été mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- Procédure adaptée,
- Avis d'appel public publié dans La Dépêche du Midi (éditions Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne) et sur le site internet du Conseil Général,
- Date limite de remise des offres : 17 novembre 2006 à 12 heures
- Durée du marché : 1 an à compter de sa notification
- Marché de prestations de services à bons de commande décomposé en 11 lots comprenant les montants suivants :

LOT N°1 « Cartes de voeux des Conseillers Généraux »

- minimum : 2 250 €TTC
- maximum : 9 000 €TTC

LOT N°2 « Voeux du Président »

- minimum : 4 800 €TTC
- maximum : 19 200 €TTC

LOT N°3 « Campagnes institutionnelles »

- minimum : 10 400 €TTC
- maximum : 41 600 €TTC

LOT N°4 « Tract flash info du CG »

- minimum : 1 110 €TTC
- maximum : 4 440 €TTC

LOT N°5 « Plaquette Abbaye de Belleperche »

- minimum : 1225 €TTC
- maximum : 4900 €TTC

- LOT N°6 « Dépliant Fête des Restaurateurs de Tarn-et-Garonne »
- minimum : 650 €TTC
  - maximum : 2 600 €TTC

- LOT N°7 « Plaquette d'information »
- minimum : 740 €TTC
  - maximum : 2 960 €TTC

- LOT N°8 « Set de Table »
- minimum : 1900 €TTC
  - maximum : 7600 €TTC

- LOT N°9 « Cartons d'invitations »
- minimum : 900 €TTC
  - maximum : 3 600 €TTC

- LOT N°10 « Calendrier Villes & Villages Fleuris »
- minimum : 23 263 €TTC
  - maximum : 93 052 €TTC

- LOT N°11 « Chemise à rabat »
- minimum : 1 200 €TTC
  - maximum : 4 800 €TTC

La Commission d'appel d'offres réunie le 27 novembre 2006 a examiné les offres reçues au vu des critères pondérés suivants :

- qualité d'impression.....5
  - délais de fabrication et de livraison.....3
  - prix.....2

et propose de retenir l'offre des sociétés EXPRESS (lots 1 et 11), TECHNI-PRINT (lots 2, 4, 5, 6, 8, 9 et 10) et GRAPHIC 2000 (lots 3 et 7).

Concernant une grande partie des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères pondérés indiqués ci-dessus est celle de la société TECHNI-PRINT. La société EXPRESS propose une offre plus intéressante en fonction du troisième critère (prix) pour deux lots. Quant à Graphic 2000, il apparaît que cette société propose la meilleure offre pour le lot 3 (délais et prix) et répond pleinement aux critères demandés pour le lot 7 (plaquettes faisant partie d'un ensemble dont la suite nécessite une cohérence graphique).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer les marchés de prestations de services à intervenir avec les sociétés Express (lots 1 et 11), Techni-Print (lots 2, 4, 5, 6, 8, 9 et 10) et Graphic 2000 (lots 3 et 7) pour les travaux d'impression du Service Communication,
- m'autoriser à les signer au nom du Conseil Général, ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 11 décembre 2006**

CP 06/12-09

**TRAVAUX D'IMPRESSION  
DEVOLUTION DES MARCHES**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 27 novembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer les marchés de prestations de services à intervenir avec les sociétés suivantes, pour les travaux d'impression du Service Communication :
  - Lot n°1 « Cartes de voeux des Conseillers Généraux »,
  - Lot n°11 « Chemise à rabat ».....société EXPRESS
  
  - Lot n°2 « Voeux du Président »
  - Lot n°4 « Tract flash info du CG »
  - Lot n°5 « Plaquette Abbaye de Belleperche »
  - Lot n°6 « Dépliant Fête des Restaurateurs de Tarn-et-Garonne »
  - Lot n°8 « Set de Table »
  - Lot n°9 « Cartons d'invitations »
  - Lot n°10 « Calendrier Villes & Villages Fleuris »..... TECHNI-PRINT
  
  - Lot n°3 « Campagnes institutionnelles »
  - Lot n°7 « Plaquette d'information »..... GRAPHIC 2000

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, ces marchés ainsi que toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,